

Hérouville-Saint-Clair, le 04 juillet 2006

Monsieur le Directeur  
de l'établissement AREVA de La Hague  
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS- 2006-ARELHF-0040 du 21 juin 2006.  
Atelier NPH de l'usine UP2-800.

**N/REF** : DEP-DSNR CAEN-0443-2006.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 21 juin 2006, sur les installations de l'atelier NPH de l'établissement COGEMA de La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 21 juin 2006 était une visite à caractère général avec pour thème complémentaire la fonction refroidissement.

En salle, les inspecteurs ont examiné le bilan de réception des emballages des combustibles irradiés, les dispositions prises sur l'atelier NPH vis à vis de la réception des assemblages combustibles « non étanches », « non disséminant » et non conditionnés en « bouteille » au départ du réacteur. Les inspecteurs ont également porté leur attention sur les dispositions prises par l'exploitant pour assurer le suivi du refroidissement de l'eau de la piscine d'entreposage et des emballages d'assemblages combustibles. Les inspecteurs ont aussi contrôlé par sondage, le respect des exigences relatives aux essais périodiques des matériels assurant la fonction de refroidissement.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour l'exploitation semble satisfaisante. Toutefois l'exploitant devra compléter la liste des contrôles périodiques des règles générales d'exploitation relatifs au refroidissement des emballages d'assemblages combustibles et vérifier l'adéquation de cette liste aux documents relatifs aux délais d'indisponibilité mis à disposition du chef de quart.

.../...

## A. Demandes d'actions correctives

### A.1. Contrôles périodiques sur les équipements de remplissage en eau des cavités d'emballages

Lors de la vérification du respect des exigences relatives aux essais périodiques, les inspecteurs ont remarqué qu'un contrôle sur une chaîne de mesure assurant la fermeture d'une vanne d'alimentation en eau de l'emballage était réalisé sans être mentionné dans les règles générales d'exploitation de l'atelier.

Je vous demande de compléter la liste des contrôles périodiques figurant dans les règles générales d'exploitation et de vérifier l'adéquation de cette liste avec les documents concernant les équipements à disponibilité requise.

### A.2. Exercice châteaux chauds

Les inspecteurs ont examiné le compte rendu du dernier exercice « châteaux chauds » (emballage de plus de 40 KW), réalisé par les exploitants de l'atelier NPH. Cet exercice consiste à mettre les équipements concernés en configuration de sauvegarde en cas de perte du système de refroidissement normal d'un emballage. Lors de l'analyse du compte rendu, les inspecteurs ont remarqué que la mise en configuration du système de sauvegarde n'était réalisée que partiellement.

Je vous demande de réviser la note HAG RDE 534 unité 1021 : « utilisation circuits de secours, installations châteaux chauds hall 791 » pour y intégrer la mise en œuvre des moyens permettant le gonflage des joints de jupe associé à cette configuration de sauvegarde et de me fournir le compte rendu complet du prochain exercice châteaux chauds sur la base de la note révisée.

## B. Compléments d'information

### B.1 Opérations de réception, déchargement des assemblages combustibles « non étanches », « non disséminant » et non conditionnés « en bouteille »

Dans le cadre des opérations de réception précitées, prévues au troisième trimestre 2006, vous avez mis en place une planification de la qualité, déclinant toutes les tâches que vous devez effectuer pour ce qui concerne ce type d'assemblages. Or cette planification ne présente ni jalon, ni hiérarchisation.

Je vous demande de compléter la planification de la qualité en indiquant les actions à réaliser avant, pendant et après la réception d'un emballage contenant ce type d'assemblages, calée sur une date empirique mais vraisemblable de réception. Je vous demande également de m'informer du jour où vous recevrez pour la première fois un emballage concerné par ces opérations.

### B.2 Gestion du refroidissement de la piscine d'entreposage

Le pilotage du refroidissement de la piscine d'entreposage est réalisé par la mise en service d'un nombre plus ou moins important de nymphéas thermiques. Ce mode de gestion que vous utilisez repose entre autre sur le fait que la température dans la piscine est en tout point homogène.

Je vous demande de m'apporter la démonstration que la température de la piscine est homogène en tout point et de m'adresser la note qui vous fixe les objectifs de conduite (température de l'eau à atteindre, nombre de nymphéas en fonctionnement, mode de ventilation en service) vis à vis de la gestion du refroidissement de la piscine d'entreposage.

## C. Observations

### C.1 Sensibilisation du personnel aux alarmes en salle de conduite

J'ai noté que vous avez initié l'élaboration de la liste des alarmes sur l'atelier NPH que les opérateurs doivent traiter. Ceci fait partie de l'engagement de mise en œuvre des consignes qui s'imposent en cas d'apparition de défauts et d'alarmes sur les postes de commande, que vous avez pris suite à une précédente inspection.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le chef de division,

signée

Olivier TERNEAUD